

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Mai 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-un Mai à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de BEVONS, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 13 Mai 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGIE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Antoine POLATOUCHE, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Alain MORNET (pouvoir à René AVINENS).

Secrétaire de séance : Frédéric DRAC

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :25
Suppléants présents : ...1
Pouvoirs : 1
Votants :27

DCC N° 28/2026

OBJET : ACHAT VEHICULE DE SERVICE

--- Monsieur le Président expose, aux membres du conseil communautaire, le projet d'acquisition d'un véhicule électrique pour le service administratif.

--- A ce jour, la communauté de communes ne dispose d'aucun véhicule de service, ce qui contraint les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements professionnels. Or les agents sont amenés à se déplacer régulièrement sur le territoire de l'intercommunalité et à l'échelle départementale pour assurer leurs missions. L'usage des véhicules personnels des agents est aujourd'hui devenu difficile à justifier au regard de l'augmentation du prix des carburants et du faible niveau d'indemnisation kilométrique.

--- Par ailleurs, l'acquisition d'un véhicule de service électrique permettrait d'inscrire l'action de la collectivité dans une démarche de mobilité durable et d'optimiser les coûts liés aux déplacements professionnels avec un véhicule moins onéreux en carburant et en entretien.

--- Monsieur le Président propose par conséquent aux membres du conseil, d'acter l'acquisition d'un véhicule de service pour les besoins de la Communauté de communes. Il précise que le coût est évalué à 26 514€ HT et que la DETR pourrait subventionner ce projet à hauteur de 70% soit 18 559€ pour un reste à charge de 7 955€.

--- En fonction de ces éléments, Monsieur le Président demande aux élus du conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré à la majorité (9 abstentions), le conseil communautaire :

- **DONNE** son accord pour l'achat d'un véhicule de service
- **SOLLICITE** la DETR à hauteur de 70% pour cet investissement

----- Fait et délibéré à BEVONS, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC

Le secrétaire de séance,
F.DRAC

